

Proposition commerciale : « Groupement d'achat d'électricité»

Monsieur MAURICE EARL DU MOULIN DE COMTE

Référence document :

AAA-077

1. Objet de la prestation

L'offre « groupement d'achat d'électricité», ci-après « L'offre », est une prestation intellectuelle dispensée par **EnerBioFlex** et réalisée par **Etienne DEMEILLER** et **Julien DELGOVE**.

L'offre a pour objectif d'apporter au maitre d'ouvrage **Monsieur Anselme Maurice**, ci-après le « Client », une vision économique de la rentabilité du changement de fournisseur d'électricité sur son exploitation, l'EARL DU MOULIN DE COMTE située **1 RUE DU TILLEUL**, **02600 LOUATRE**, **France - Aisne**

2. Déroulement de l'offre

L'offre comprend:

- La récupération des factures d'électricité d'au moins une année complète (3 années idéalement)
- La récupération du/des contrats de fourniture d'électricité
- L'envoi d'un courriel afin de constituer le groupement
- La rédaction et la publication d'un appel d'offres auprès des différents fournisseurs d'énergie
- La négociation auprès des différents fournisseurs d'énergie
- La synthèse des résultats de consultation
- L'envoi d'un courriel au Client informant des résultats de l'offre
- L'acceptation de l'offre ou non par le client
- Le règlement du montant si l'offre est acceptée

3. Moyens mis à disposition

3.1 Moyens humains

Pour cela, EnerBioFlex met à disposition du Client les moyens humains suivants :

- Etienne DEMEILLER: ingénieur diplômé du Conservatoire Nationale des Arts et Métiers
- Julien DELGOVE : ingénieur diplômé de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics, du bâtiment et de l'industrie

3.2 Moyens matériels

Pour cela, EnerBioFlex met à disposition du Client les moyens matériels suivants :

• Aucun moyen matériel n'est requis pour cette prestation.

4. Limites de l'offre

L'offre ne comprend pas :

- Les prestations d'ingénierie
- Les prestations de conception
- La mise en place ou réalisation de travaux
- La mise en place du nouveau contrat



5. Délais et livrables

Plusieurs lots seront formés afin de minimiser les frais de résiliation du fournisseur actuellement mis en place.

Les délais peuvent donc être variables selon le lot attribué.

Un rapport sera transmis au client, sous 30 jours ouvrés après la consultation, comprenant :

- Le comparatif de l'offre mise en place face à l'offre négociée
- Une présentation de l'entreprise choisie
- Une simulation de l'économie réalisée
- Le détail des prestations de services négociés

6. Modalités de paiement

Si l'offre négociée est refusée par le client le montant de la prestation s'élèvera à 0€HT.

En cas de refus de l'offre négociée par EnerBioFlex, le Client s'engage à ne pas contracter avec l'un des fournisseurs d'énergie ayant participé à l'appel d'offre.

Si l'offre est acceptée par le Client un montant dégressif sera appliqué selon le barème de parrainage suivant :

- 0 filleul 50 % d'un an l'économie financière calculée grâce à la présente offre.
- 1 filleul 40 % d'un an l'économie financière calculée grâce à la présente offre.
- 2 filleuls 30 % d'un an l'économie financière calculée grâce à la présente offre.

Les filleuls parrainés devront avoir une puissance souscrite d'électricité de 36kVA minimum et un montant annuel d'électricité supérieur à 10 000€.

Le nombre de filleul sera comptabilisé via l'utilisation de votre code parrainage qui vous sera remis dès votre souscription à L'offre.

Le restant dû est à régler sous **30 jours après l'acceptation de l'offre**. A défaut de paiement à l'échéance le débiteur sera redevable envers EnerBioFlex d'une somme de 10% par mois de retard et à la réparation intégrale du préjudice subi en raison du retard de paiement du débiteur.

7. Validité de l'offre

L'offre commerciale est valable 45 jours calendaires à compter de la délivrance du présent document.

8. Confidentialité

L'offre en présence est confidentielle, la communication de celle-ci sans l'accord d'EnerBioFlex engage la responsabilité de son auteur.

Il est expressément convenu entre les partenaires que toutes les informations, à caractère non publicitaire, et notamment les informations financières, comptables et commerciales, ont un caractère strictement confidentiel.

Mention « lu et approuvé »

Signature:

